

BLOC-NOTES

10

21 novembre 2012



à l'intention des enseignantes
et des enseignants de cégep

UNE MAJORATION SALARIALE DE 0,5 %

En vertu de l'entente salariale intervenue lors de la dernière négociation en 2010, la majoration des échelles salariales en fonction de la croissance du produit national brut (PIB) s'appliquera à la hauteur de 0,5 % rétroactivement au 1^{er} juin 2012. Elle s'ajoutera à l'augmentation de 1 % déjà consentie.

Toutefois, pour que cette bonification s'applique, il fallait attendre la publication des chiffres par Statistique Canada, ce qui fut fait le 19 novembre dernier.

La clause 6-4.04 de la convention collective prévoit que cette majoration sera effectuée sur la paie dans les soixante (60) jours suivant la publication des données de Statistique Canada pour le PIB nominal du Québec de l'année 2011. ■

Joignez-vous à nous!

www.facebook.com/FneeqCSN - www.twitter.com/FneeqCSN - www.fneeq.qc.ca